



N° 001 /2020/CNSS/DG-SP

Lomé, le **08 AVR 2020**

NOTE D'INFORMATION

Portant mesures d'accompagnement de la CNSS aux employeurs pour faire face aux effets de la pandémie du coronavirus

(Procédure spéciale de remise des majorations de retard)

Dans le cadre des actions initiées par le Gouvernement togolais pour atténuer les effets négatifs de la pandémie du Corona virus, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) s'engage aux côtés du Gouvernement pour prendre des mesures spéciales en faveur des opérateurs économiques enregistrés dans ses livres.

Ces mesures vont de la suspension du calcul des majorations de retard aux remises exceptionnelles de majorations de retard sur les arriérés suivants les modalités ci-dessous énumérées.

La première mesure exceptionnelle concerne la suspension du calcul des majorations de retard sur les paiements des cotisations sociales des mois d'**avril à juillet 2020** pour les employeurs.

La deuxième mesure **exceptionnelle** concerne la remise des majorations de retard sur les paiements des arriérés de cotisations sociales. Toutes les entreprises qui s'engageront à payer leurs dettes sociales **jusqu'au 31 octobre 2020** bénéficieront de la réduction des majorations de retard comme suit :

- Pour le **Secteur Informel**, une remise de 100% des majorations de retard.
- Pour les **PME et PMI**, une remise de 75% des majorations de retard.
- Pour les **Grandes Entreprises**, hors hôtellerie, restaurants, débits de boissons, établissements scolaires, établissements hospitaliers et pharmacies, une remise de 50% des majorations de retard.
- Pour les **hôtels, les restaurants, les débits de boissons, les établissements scolaires, les établissements hospitaliers et les pharmacies**, une remise de 100% des majorations de retard.

Précisons que la dette sociale n'étant pas compressible, les employeurs restent devoir l'entièreté des arriérés de cotisations.

Les coûts de ces mesures exceptionnelles se chiffrent à **trois milliards trois cent vingt-deux millions cinq cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-neuf (3 322 548 289) francs CFA.**

Ingrid AWADE

Boulevard Eyadema 1 BP 69 Lomé 1 et 1 BP 199 Lomé1 LOME - TOGO ☎: (228) 22 53 55 00 / (228) 22 25 96 96 ✉: contact@cnss.tg 🌐: www.cnss.tg

BIA-TOGO 00136280001-64
BTICI 05904200167 - 58
ECOBANK 7010231400063401
BOA 01002 001103970008 39

CCP - LOME 6310002011001000
BPEC 11354150018
Diamond Bank 223004172016-68
SOCIETE GENERALE 01900 000024320101 46

UTB 310040544004000
SIAB 01251104005071
ORABANK Lomé 030301992001-83
CORIS BANK 01001 000241024101 96